



2022
LE CAIRE
(ÉGYPTE)

26-28 OCTOBRE

2^{ÈMES} ASSISES DE
LA FRANCOPHONIE
SCIENTIFIQUE



RESUFF

Réseau Francophone
des Femmes Responsables
dans l'Enseignement Supérieur
et la Recherche



Intelligence artificielle (IA) et Égalité Femme-Homme

en collaboration avec l'AUF



Introduction

L'IA, qui constitue une révolution scientifique, technique, culturelle, économique, sociale, est un processus d'imitation de l'intelligence humaine qui repose sur la création et l'application d'algorithmes exécutés dans un environnement informatique dynamique.

Son but est de permettre à des ordinateurs de penser et d'agir comme des êtres humains.

L'IA est un enjeu de taille qui transforme nos sociétés et bouleverse nos vies. Son incidence est, en particulier, cruciale sur l'égalité entre les femmes et les hommes. En effet, « les algorithmes ne font que reproduire les réalités et deviennent sexistes, car ils reproduisent l'inégalité déjà présente ». Les utilisateurs et utilisatrices de l'IA doivent, donc, être conscient.e.s de la fausse neutralité des algorithmes, d'autant plus que 22 % seulement des professionnels de l'IA dans le monde sont des femmes.

La question de l'égalité de genre est posée avec acuité et nécessite une mobilisation pour qu'elle soit reconnue et véhiculée dans les systèmes de l'IA de demain.



ATELIER 4

| SCIENCES SOCIALES :
IA et Égalité Femme-Homme

Préparé et animé par

Soukaina Bouraoui (RESUFF, Tunisie), **Aicha Derdour** (RESUFF, Algérie), **Maha Gmira** (ICESCO, Maroc), **Valérie Legros** (RESUFF, France), **Marie-Linda Lord** (RESUFF, Canada), **Eldina Nasufi** (Université de Tirana, Albanie), **Cristina Robalo-Cordeiro** (RESUFF, Portugal), **Leila Saadé** (RESUFF, Liban), **Laurent Sermet** (AUF - DRAP), **Bénédicte Decaux** (Cabinet du Recteur de l'AUF), **Ouidad Tebbaa** (AUF - DRAO).



II - OBJECTIFS DE L'ATELIER

La multiplicité des aires scientifiques concernées nous oblige à procéder avec la plus grande rigueur. Ainsi faut-il d'abord se mettre en garde contre une confusion fréquente de l'IA avec le numérique ou l'automation. Si les spécialistes de l'IA méconnaissent les concepts de genre et de parité, il importe que les partisans et partisanes de l'égalité, de leur côté, ne se méprennent pas sur la véritable nature de l'IA, sur son statut épistémologique et, plus généralement, sur ses présupposés philosophiques, voire axiologiques. Autrement dit, l'IA ne doit être, pour nous, ni un mythe ni un fantôme, mais un nouvel avatar de l'esprit scientifique.



Une meilleure information, de part et d'autre, ainsi qu'une meilleure connaissance réciproque s'imposent pour limiter l'effet des préjugés et le risque de malentendus. Si l'effort de compréhension et d'ouverture que nous exigeons des ingénieur.es de l'IA est important, l'effort d'objectivation et de réflexion qui nous est demandé ne l'est pas moins.

Dans ce contexte, l'objectif de l'atelier était de s'interroger sur l'urgente conversion à opérer, sur trois plans touchant à l'IA : technique, éthique et juridique.

III - PRINCIPALES QUESTIONS POSÉES

- Comment empêcher la diffusion des inégalités femmes-hommes par l'IA en développant des bases de données et des algorithmes égalitaires ?
- Comment accélérer la mixité femmes-hommes dans toutes les équipes qui travaillent sur l'IA en luttant contre les stéréotypes qui empêchent les femmes de choisir et d'accéder aux métiers de l'IA et du numérique ?
- Comment faire de l'IA un moteur de l'égalité entre les femmes et les hommes en mobilisant tous les acteurs et actrices de ce domaine, pour une culture de l'IA non sexiste et non discriminante, et en créant un environnement éthique favorable au développement d'une IA égalitaire ?

IV - POINTS CLÉS, RECOMMANDATIONS ET ACTIONS PRIORITAIRES

1 - POINTS CLÉS

- Le domaine de l'IA, destiné dans un avenir proche à recouvrir (presque) tous les champs de l'action et de la connaissance, demeure l'apanage du masculin.
- Sous couvert de neutralité ou d'indifférenciation, le domaine de l'IA tend à écarter, comme accessoire et non avenue, la question du genre.
- Plus grave encore : en ignorant les enjeux de la parité, il contribue, à la faveur de ses algorithmes, à la perpétuation des stéréotypes et représentations sexistes.

2 - RECOMMANDATIONS ET ACTIONS PRIORITAIRES

- Il est important de procéder à un état des lieux, préalable obligé de tout processus de féminisation équitable de l'intelligence artificielle. D'où le besoin d'enquêtes et de collectes plus systématiques et exhaustives. Alors que les bases de données continuent à être alimentées par une vision masculine de la réalité, comment s'étonner de retrouver inchangées dans la société, à l'université et à



l'école même, les conditions de reproduction du machisme ? Or le machisme, d'autant plus actif qu'il est inconscient, trouve dans l'IA un terrain particulièrement favorable à sa volonté de puissance. C'est pourquoi il convient d'encourager un processus régulier d'accompagnement et d'audit concernant les outils de l'IA.

- Rapprocher les femmes de la technologie est, au départ, un impératif reconnu par tout le monde et reviendra à changer l'image encore phallique du monde technologique. Ceci passe par un paquet de réformes, inédites ou, selon les endroits, déjà en place : augmenter le taux d'alphabétisation, de scolarisation, de formation des filles, rendre attractives à leurs yeux des professions et activités scientifiques dont les séparent la routine, la tradition et certains tabous. Les protéger, par plus de compétences, du fléau grandissant qu'est le cyberharcèlement. Leur donner un accès direct aux plateformes et portails numériques s'adressant aux demandeur.es d'emplois, en particulier dans le secteur des technologies. Favoriser l'autonomisation, économique, sociale, culturelle des femmes par leur initiation aux domaines scientifiques de pointe, dont l'IA est la figure de proue.

- Devant les textes de loi, les codes et chartes existent. Il est temps de mettre de l'ordre et de la clarté dans leur foisonnement, en vue d'une plus grande universalité et applicabilité. La question, en somme préjudicielle, est de savoir si, pour la mise en œuvre de la législation, la persuasion doit l'emporter sur la contrainte, si le droit « mou » doit prévaloir sur le droit dur, *dura lex, sed lex*. Comme il est douteux que les adeptes de l'intelligence artificielle cèdent à la pression ou qu'ils ne soient pas capables de s'y dérober, mieux vaut revenir à une notion, en partie discréditée aujourd'hui, celle de tolérance : apprendre à se respecter d'abord, ne pas voir de l'hostilité là où il n'y a que de l'ignorance ou un mauvais emploi des mots.

- Il appartient à la Francophonie scientifique d'être présente aussi dans le champ de l'IA, non pour introduire plus de « bruit », mais pour échapper à cette pensée unique qui insidieusement efface les différences, à commencer par celle de genre. Une mutation civilisationnelle, et d'abord éducationnelle, est en cours, sous les auspices de l'intelligence artificielle. Les femmes ne peuvent pénétrer les yeux bandés dans ce royaume aussi inquiétant que fascinant : leur formation technique doit s'accompagner d'une formation intellectuelle et culturelle qui leur permette de situer leur cause dans l'histoire de l'humanité. C'est là le niveau éthique, auquel il convient de se placer en définitive, pour apercevoir la hiérarchie des intérêts des femmes. L'intelligence artificielle doit être un pouvoir partagé, seule façon d'en faire un bien qui ne soit ni masculin ni féminin, mais intégralement humain.

- Le Réseau Francophone des Femmes Responsables dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche (RESUFF) s'est impliqué totalement et fervemment dans la mise en place de cet atelier, en apportant son expérience et son expertise. Aussi recommandons-nous vivement à l'AUF de mieux diffuser nos activités au sein des universités membres, afin de renforcer nos effectifs et de nous rapprocher de nos objectifs essentiels : promotion de la femme universitaire, égalité des chances d'accès à la gouvernance, transformation des rapports de pouvoir dans les institutions d'enseignement supérieur. Le RESUFF a vocation à mutualiser et capitaliser les bénéfices du travail des réseaux et autres groupes informels et ainsi remédier à la déperdition d'énergie et à la dispersion des efforts dont beaucoup d'entre nous ont fait état à juste raison.



COMMUNICATIONS DE L'ATELIER 4

- *L'égalité femme-homme dans l'Union européenne à l'heure de l'IA : nouvelles formes d'inégalité et nouveaux outils de lutte contre la discrimination* (Anaëlle Martin, Docteur en droit public, Université de Strasbourg, France).
- *Intelligence artificielle et son influence sur le processus de façonnage des connaissances en sciences sociales en Afrique* (Alphée Yannick Hilaire Ngalli Ngomo II, Enseignant associé, ESSTIC, Université de Yaoundé II, Cameroun).
- *IA et participation des femmes aux élections locales au Sénégal* (Mamady Dieme, Enseignant vacataire, Université Assane Seck de Ziguinchor, Sénégal).
- *L'inégalité dans l'intelligence artificielle : le cas des jeux vidéo de football* (Codjovi Nelson Crépin Vikou, Doctorant, Université d'État d'Économie de Saint-Petersbourg, Russie).
- *Égalité femme-homme à l'heure de l'intelligence artificielle : enjeux et défis de la gestion de la diversité* (Junior Misi Mungala, Étudiant, Centre universitaire francophone de Szeged, Hongrie).
- *Hybridisme du concept fihavanana malagasy à l'heure actuelle. Impacts de l'IA dans la société* (Dama Dama, Chef de division, Direction régionale de l'Éducation nationale de Tuléar, Madagascar).
- *L'IA comme un moyen d'autonomisation des femmes. Rôle social des institutions universitaires. Exemple de l'Université Ain Shams* (Yousra Chaaban, Maître de conférences, Université Ain Shams, Égypte).
- *Le développement de l'intelligence artificielle pour favoriser et promouvoir l'égalité femme-homme* (Odile Edith Razakamahefa, Chef parcours master, Université d'Antananarivo, Madagascar).
- *L'IA comme outil dans la recherche de la mixité femme-homme : le cas des systèmes éducatifs francophones d'Afrique subsaharienne* (Claude Winnie Pefole Fotsing, Doctorante, Université de Douala, Cameroun).
- *L'intelligence artificielle et le genre* (Khadija Maliki, Doctorante, École nationale de commerce et de gestion, Université Chouaib Doukkali, Maroc ; Fairouz Naji, Enseignante-chercheuse, École nationale de commerce et de gestion, Université Chouaib Doukkali, Maroc).
- *L'intelligence artificielle au centre de l'égalité hommes-femmes à l'arbitrage au cours des compétitions sportives* (Célestin Mvutsebanka, Vice-doyen et enseignant-chercheur, Université du Burundi, Burundi).
- *L'intelligence artificielle réduit-elle les inégalités de genre en agriculture en Afrique ?* (Olivier Donfouet, Doctorant, Université de Dschang ; Mabah Tene Gwladys, Institut de recherche agricole pour le développement ; Ngouhouo Ibrahim, Professeur titulaire des universités et vice-doyen à la Faculté des sciences économiques et de gestion de l'Université de Dschang, Cameroun).
- *Dimension genre de l'intelligence artificielle à l'Université de Toamasina* (Brigitte Annie Bezandry, Coordinatrice au sein du consortium AUF – EFH, Université de Toamasina, Madagascar).
- *Pédagogie égalitaire intelligente : SPOC Open2Sustain « Genre dans l'enseignement numérique »* (Lilia Cheniti, Maître de conférences, Université de Sousse, Tunisie ; Ghada El Khayat, Directrice du département des systèmes d'information et d'informatique de la Faculté de Commerce, Université d'Alexandrie, Égypte).
- *L'égalité femme-homme et l'entrepreneuriat dans le domaine de l'intelligence artificielle dans l'espace OHADA : réflexion sur l'entrepreneuriat entre concubins devenus mariés* (Honoré Gouvoyedo, Doctorant, Université Abomey-Calavi, Bénin).
- *La mise en cause du droit classique, mécanisme efficace d'égalité des chances entre femme et homme face à l'intelligence artificielle* (Cyprien Isaac Kyamusoke, Assistant et étudiant de master, Université de Lubumbashi, République démocratique du Congo).
- *Les risques potentiels et meilleurs comportements à adopter en intelligence artificielle : cas d'égalité de sexe et de race* (Christian Leigh Noudjimti, Doctorant, Université de N'Djaména, Tchad).
- *Contribution des femmes au développement des logiciels : une application chez les chercheuses du département d'informatique de l'Université Assane Seck de Ziguinchor au Sénégal* (Insa Sane, Enseignant vacataire, Université Assane Seck de Ziguinchor, Sénégal).
- *Intelligence artificielle et égalité femme-homme* (Damien Serge Tsilla Ndongo, Attaché de recherche, Comité national de développement des technologies, Cameroun).
- *L'égalité dès la conception : quel cadre légal et éthique européen pour la gouvernance des données et des algorithmes pour empêcher la diffusion des inégalités femmes-hommes par les systèmes d'IA de mobilité urbaine ?* (Evgeniia Volkova, Doctorante, Université Toulouse 1 Capitole, France).